



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer du sein

Question au Gouvernement n° 2487

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Martine Lignières-Cassou, pour une question brève.

Mme Martine Lignières-Cassou. Ma question s'adresse à Mme Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé. Madame la secrétaire d'Etat, le cancer du sein est la première cause de mortalité par cancer chez la femme. Une femme sur dix est concernée, 34 000 nouveaux cas se déclarent tous les ans. Plus de 11 000 femmes décèdent chaque année de cette maladie.

Les connaissances actuelles montrent que la majorité des cancers du sein se développent dès l'âge de quarante ans. Le cancer du sein ne se prévient pas, il se dépiste, et le dépistage systématique est le meilleur moyen de lutter contre cette pathologie.

Le 1er février 2000, vous avez annoncé un programme national de lutte contre le cancer du sein. Votre objectif est de faire bénéficier de ce dépistage, d'ici à 2001, les 7 400 000 femmes âgées de cinquante à soixante-quatorze ans.

Madame la secrétaire d'Etat, quel premier bilan de ce programme national dressez-vous aujourd'hui ? Entendez-vous étendre le dépistage du cancer du sein aux femmes âgées de quarante à cinquante ans, aujourd'hui les plus menacées et situées hors programme ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés. Je suis vraiment navrée, madame, mais il vous reste une minute pour répondre ! (Protestations sur divers bancs.) Je ne choisis pas les thèmes !

Mme Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés. En effet, madame la députée, le cancer du sein frappe de nombreuses femmes. C'est la première cause de mortalité par cancer chez la femme et c'est pour le Gouvernement un sujet majeur de santé publique.

Oui, le cancer, quand il est dépisté précocement, peut être éradiqué. C'est pourquoi il a été décidé de généraliser à l'ensemble du territoire l'organisation d'un plan national de dépistage du cancer du sein chez la femme.

Cette organisation nationale s'appuie sur une évaluation des programmes expérimentaux déjà menés dans plusieurs départements et suivant les recommandations de l'Agence nationale d'évaluation en santé, qui stipule que le dépistage doit être systématiquement proposé à toutes les femmes au-delà de cinquante ans, avec une mammographie tous les deux ans.

C'est dans cette tranche d'âge que les bénéfices sur la mortalité ont été démontrés. Avant, le dépistage et le diagnostic précoce relèvent d'une incitation individuelle et d'un suivi régulier médical des femmes qui est indispensable, préconisé dans tous les programmes de santé publique et pris en charge dans le droit commun de la couverture maladie. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2487

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2000, page 10124

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 décembre 2000